

LA MUSIQUE IMMORALE



« La musique peut-elle être « immorale » simplement « troublante » ? Grave question.

« Ou'un sénateur, avide des lauriers que sut conquérir un père conscrit de fameuse mémoire, s'attache à proscrire les danses lascives et très pidentes auxquelles se livrent les générations présentes, je n'y trouve, pour ma part, que peu d'inconvénients, ne pratiquant pas ce genre de sport. Nous donnerons au jazz défunt quelque regret ; n'aura-t-il pas fait naître des rythmes rigoureusement syncopés et introduit dans la musique de danse d'autres accords que ceux du premier degré ? Mais la proscription aura visé et atteint les danseurs, les musiciens n'étant victimes que par répercussion. Que ces mêmes musiciens trouvent une clientèle pour les pas élégants de la pavane ou du menuet, nul censeur ne les taxera d'indécence. Mais cette clientèle apparait aujourd'hui singulièrement mythique.

« Quant à proscrire la « musique sans paroles », ou, si vous préférez, la « musique pure », pour cause d'immoralité, voici une idée qui n'a pu germer que dans l'esprit d'un pauvre être atteint de surdité congénitale. La musique, art d'expression ou d'évocation sensible, fait naître chez l'auditeur adapté ou adaptable, des sentiments d'ordres divers, la joie et la douleur, l'apaisement et la volupté. Elle est génératrice d'émotions légères ou profondes ; elle ouvre au rêve des horizons sans fin, console les cœurs souffrants, exalte les âmes, trouble les sens. Chacun y cherche et y trouve l'aliment propre à sa passion. Et l'art est d'autant plus intense que l'évocation et l'émotion sont plus profondes.

« Une amplification de notre sensibilité en résulte et lorsque les sentiments les plus nobles et les plus élevés se trouvent ainsi décuplés, on ne peut nier les effets bienfaisants, salutaires, moralisateurs de la musique.

« Si parfois la musique évoque la passion amoureuse, nul ne pourra prétendre qu'elle agit en manière d'aphrodisiaque, sinon sur un malade ou un névrosé. Ne conviendrait-il pas plutôt, en ce cas, d'exclure des musées nationaux et municipaux les tableaux et statues qui peuvent servir d'aliment ou d'inspiration aux pensées les moins chastes ?

« Hélas, les privilégiés de la nature capables d'impressions aussi intenses à des auditeurs de musique pure, sont en bien petit nombre. Pour la foule commune, la musique n'est guère qu'un bruit vain, gênant et dispendieux. »

H. KULLMANN.

« A propos de votre enquête sur la musique immorale, les Américains, dites-vous, considèrent le jazz comme une musique de gens fous. J'ose dire qu'ils auraient pu s'apercevoir depuis longtemps que ce n'était pas de la musique, mais du bruit pour les imbéciles. De là à vouloir considérer toute la musique sans paroles comme de la musique indécente, les braves Américains vont « fort ».

« J'estime personnellement que l'étude de la musique est un facteur puissant de perfectionnement pour notre pauvre humanité.

« Evidemment, on peut écrire de la musique évocatrice en bien ou en mal. Je ne vois pas en quoi il faille l'écrire plutôt en mal qu'en bien, et pourquoi aussi il faille chercher tout particulièrement dans la musique un programme et surtout un programme malsain.

« Ceux qui y pensent, l'écriraient-ils donc ainsi ? s'ils le pouvaient.

« Je les plaindrais de tout mon cœur.

« Par ailleurs, dans la vie, n'a-t-on pas malheureusement à côtoyer quantité de gens grossiers, qui pour un oui ou un non ont toujours une injure ou une ordure à la bouche.

« Nous laissons ces gens-là de côté.

« Faisons-en autant pour la musique que certains pourraient trouver immorale et... n'en parlons pas.

« Combattons-là, empêchons-là d'empiéter dans le chemin de la vertu — si vertu il y a.

« Supprimer certaines musiques à programmes serait un coup de grâce pour la musique, et la musique française en particulier — i vaste, si riche d'évocations, si sensible dans le prisme de ses couleurs multiples.

« Il en est de notre musique française comme de nos bons vins. Défendons-les et plaignons sincèrement les amateurs du régime sec. Trop de vertu ne rime à rien et ne prouve pas davantage. »

Georges SPORCK.

« On se demande vraiment s'il faut prendre au sérieux les divagations des malheureux a qui la musique semble une chose immorale. Il y a, dans cette pauvre humanité, tant de vilaines choses : de la bêtise, de l'égoïsme, de la cruauté, de l'hypocrisie, de la fausse vertu... Et, malgré tout, pour fuir le terre-à-terre marécageux, des plantes magiques s'élèvent vers le ciel, des fleurs merveilleuses se sont écloses, nées de l'enthousiasme ou de la nostalgie, mais libres, désintéressées, vivaces, — et qui semblent, en définitive, la seule raison d'être, le seul espoir de notre monde humain.

« Or, si j'en crois ce que vous m'écrivez, un de ces rameaux se verrait menacé d'être retranché de l'arbre divin. La musique « immorale » devrait disparaître de la Terre ?

« Même au Moyen-Age, le fanatisme n'avait pas été si loin. Un chapiteau de la cathédrale de Vézelay représente le diable cherchant à séduire une âme par la musique profane. Mais on estimait encore l'art religieux. Aujourd'hui, est-ce que par hasard les modernes censeurs prétendraient interdire les Choraux de Bach :

« Je crois inutile d'insister davantage... »

CHARLES KÉCHLIN.

« Quant à la campagne d'assainissement moral (!!) entreprise par les Américains, permettez-moi d'estimer que vous leur faites beaucoup d'honneur en vous en occupant. S'il leur plaît de continuer à nager dans le ridicule, libre à eux, mais qu'ils nous f... la paix ! »

A. MARIOTTE.